Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2011) **Heft:** 1933

**Artikel:** Les apparentements, une tactique qui fausse le scrutin proportionnel

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1025842

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les apparentements, une tactique qui fausse le scrutin proportionnel

Jean-Daniel Delley • 26 novembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/19061

# Ce que nous apprend l'analyse détaillée des résultats

Bien qu'élu au scrutin proportionnel, le Conseil national ne reflète pas avec précision les préférences de l'électorat. En cause, l'apparentement des listes et les dimensions par trop inégales des circonscriptions — les cantons.

A titre d'exemple, Verts et socialistes ont tous deux perdu du terrain lors des dernières élections d'octobre 2011; mais les premiers ont dû céder cinq mandats alors que les seconds en ont gagné trois. Le parti bourgeois démocratique et les Vert libéraux ont obtenu un soutien très exactement égal de la part des électeurs qui s'est traduit par neuf sièges pour le premier et douze pour les seconds.

Argovie, Bâle-Ville,
Schaffhouse et Zurich ont
supprimé la possibilité
d'apparenter les listes lors des
élections cantonales. Mais au
niveau fédéral, la pratique est
admise par la <u>loi</u> 11 . Les listes
apparentées participent en
tant que liste unique à la
première répartition des
sièges. Puis, dans une seconde
répartition, elles se partagent

les sièges obtenus. Cette pratique permet aux petites et moyennes formations d'espérer obtenir plus qu'elles ne le pourraient en se présentant seules et aux partis importants d'optimiser leurs gains en sièges.

Deux politologues du <u>Centre</u> pour la démocratie d'Aarau 12 ont analysé l'impact des apparentements sur les résultats des dernières élections fédérales. En tête des bénéficiaires, les Verts libéraux qui n'ont pas hésité à s'apparenter tous azimuts, avec les partis bourgeois bien sûr, mais également avec les petites formations et même le PS dans les Grisons. Ils gagnent ainsi six mandats. Les autres partis profitent également de cette stratégie. Le PS gagne six sièges et en perd un, tout comme le PDC, suivis par les Verts (+4/-1) et le PLR (+3/-1). Grande perdante, l'UDC qui ne s'est apparentée que dans le canton de Vaud: huit sièges lui échappent à cause des apparentements conclus par ses adversaires. En règle générale, les deux chercheurs observent que l'apparentement profite d'abord aux grands partis, ou plus précisément à la formation la plus forte au sein

de l'apparentement. Le succès des Verts libéraux s'explique par le fait que ce nouveau parti a privilégié les apparentements avec des formations plus faibles que lui.

Même si la conjonction des listes réunit des partis le plus souvent proches sur l'axe gauche-droite, cette pratique conduit à comptabiliser des voix d'électeurs au profit d'un parti pour lequel ils n'auraient pas forcément voté. Pour garantir une égalité des chances aux petites formations, c'est au découpage des circonscriptions électorales qu'il faut s'attaquer, en adoptant au niveau fédéral le système pratiqué par Zurich (DP 1571 13 ): répartir les 200 sièges du Conseil national en fonction de la force des partis au niveau fédéral, puis attribuer les mandats obtenus par chaque parti aux cantons. De cette manière disparaîtraient les distorsions créées par les petits cantons dont le nombre restreint de sièges en jeu empêche le déroulement d'un scrutin vraiment proportionnel. Quitte à introduire un quorum pour éviter la multiplication des petits partis. Et les apparentements n'auraient alors plus de raison d'être.